

REGION

Aujourd'hui

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, au collège de Cirey-sur-Vezouze et à l'INRIA-Loria à Villers-lès-Nancy



En vue

La Fête du vélo a 20 ans

Les 4 et 5 juin, la région Grand Est propose des balades à vélo, des randonnées à VTT, des circuits sur route, etc. Les passionnés peuvent prendre part à la Fête du vélo à Neufchâteau, Reims, Metz, Strasbourg... Toutes les manifestations sur : www.feteduvelo.fr

AUJOURD'HUI SUR estrepublikain.fr

- **Diaporama et vidéo : un camion de pompiers s'encastre dans une maison à Dieulouard.**
- **En images : une cigogne s'est installée à Lunéville.**
- **Gagnez vos places pour le spectacle de Jean-Luc Lemoine à Ludres le 29 avril.**

Faits divers A Dieulouard Le camion de pompiers s'encastre dans une maison



■ En voulant éviter un véhicule, le conducteur a perdu le contrôle du camion-citerne forestier. Photo ER

Dieulouard. Personne n'est à l'abri d'un accident, pas même les pompiers lors d'une intervention.

Ce mercredi matin, un camion-citerne forestier du centre de secours de Pompey se rendait sur un feu d'engin agricole à Maldières, non loin de Pont-à-Mousson. Peu avant 9 h 30, il doublait une file de voitures, avenue du Général-de-Gaulle à l'entrée de Dieulouard, quand il a été surpris par un véhicule, dans son sens de circulation ; celui-ci voulait tourner à gauche, rue de la Pépinière. Le conducteur a percuté la voiture avant que son camion ne se couche et finisse sa course dans l'habitation de deux personnes âgées. Leur fils était soulagé de constater qu'ils n'étaient pas dans leur bureau au moment du choc.

Les quatre sapeurs-pompiers impliqués dans l'accident étaient fortement choqués, un blessé se plaignait de douleurs cervicales. Ils ont été conduits à Nancy pour des contrôles. Quant à la conductrice, légèrement blessée, elle a été transportée aux urgences de Pont-à-Mousson.

Mari poignardé : une autopsie in extremis

Sarreguemines. Gilbert Spohr, de Behren-lès-Forbach, est-il décédé de mort naturelle, jeudi dernier, ou a-t-il succombé au coup de couteau que lui a asséné son épouse, lors d'une dispute conjugale le 16 février ? Autrement dit, le mari était-il de santé fragile ou a-t-il été victime d'un homicide... C'est ce que veut savoir le procureur de la République de Sarreguemines : Jean-Luc Jaeg a ordonné mardi qu'une autopsie soit finalement pratiquée.

Ce rebondissement intervient dans la foulée du procès correctionnel de Marie-Françoise Spohr, vendredi dernier devant le tribunal de grande instance de Sarreguemines et à la veille des obsèques du défunt, qui de-

vaient avoir lieu hier à Spicheren. Mais le scénario a changé : des scellés ont été posés à la chambre funéraire où reposait le septuagénaire, le corps a pris la direction de l'institut médico-légal de Strasbourg et la cérémonie a été annulée. L'examen des blessures de Gilbert Spohr devra déterminer si, oui ou non, le coup de couteau reçu à l'abdomen le 16 février a pu lui être fatal.

L'affaire pourrait ainsi entrer dans une nouvelle dimension. Pour l'heure, Marie-Françoise Spohr, 64 ans, jugée vendredi en correctionnelle pour violences volontaires avec arme, a écopé de 4 ans de prison ferme. Elle envisage d'interjeter appel, même si la démarche reste à concrétiser.

En fin de matinée, après le retrait des deux véhicules, des équipes techniques des pompiers sont intervenues pour « sécuriser la partie endommagée de l'habitation en accord avec les services techniques de la ville, le temps qu'un artisan intervenant », poursuivait le colonel Beaudoux.

Jérôme BOURGUIGNON

Leclair revient sur la sellette

Trente ans après les meurtres de Cyril Beining et Alexandre Beckrich, à coups de pierres sur le talus SNCF de la rue Venizelos à Montigny-lès-Metz, deux juges d'instruction messins veulent voir Henri Leclair répondre de ces crimes.

Elle a connu tous les noms depuis le 28 septembre 1986, et ce n'est pas bon signe. Affaire Dils, le dossier non élucidé de Montigny-lès-Metz, affaire Heaulme... Depuis hier, le double meurtre de la rue Venizelos peut être affublé d'une nouvelle appellation, peut-être pas la dernière : l'affaire Francis Heaulme/Henri Leclair. Pour le tueur en série, c'est entendu, il attend son procès depuis trois ans. Pour le second, cela peut étonner au vu du cheminement de la procédure. Les juges d'instruction messins, qui ont repris le dossier en avril 2014 après le renvoi du procès du routard du crime, ont notifié hier leur ordonnance dans laquelle ils demandent la mise en accusation du sexagénaire. Une « réelle satisfaction » pour Chantal Beining, la mère de Cyril, et M^e Dominique Boh-Petit qui espèrent depuis 2008 cette issue... Une décision néanmoins susceptible

d'appel.

La dernière fois qu'il est entré dans la salle d'assises du palais de justice de Metz, en mars 2014, Henri Leclair n'était qu'un témoin au procès Heaulme. Un témoin pas tout à fait comme les autres : il avait, le premier, avoué le double-crime en décembre 1986, avant d'être mis hors de cause. Plus tard, Francis Heaulme avait cité son nom à plusieurs reprises. En parlant tantôt de lui comme d'un complice. En décrivant, une autre fois, un petit homme trapu descendu du talus de la rue Venizelos à toute vitesse. Un homme qui se serait arrêté et aurait donné son nom, « Henri Leclair », avant de préciser qu'il venait de « faire une connerie. » Un témoin particulier, vraiment...

La prochaine fois qu'il pénétrera dans la salle des assises de la Moselle, Henri Leclair sera peut-être dans la peau d'un accusé. Une perspective qui paraissait s'éloigner il y a un mois, après le réquisitoire du procureur de la République de Metz réclamant un non-lieu. Mais les juges d'instruction font une autre lecture du dossier.

Deux témoignages de dernière minute

L'argumentaire des magistrats instructeurs s'appuie largement sur deux témoignages de dernière minute lors du procès Heaulme. Ancien cheminot, Jean Woffler se souvient de la présence d'Henri



■ Henri Leclair resurgit dans l'affaire du double meurtre de Montigny-lès-Metz. Photo archives RL

Leclair le long de la voie de chemin de fer, le jour des faits. Il est certain qu'il portait un tee-shirt maculé de sang.

La déposition de Marie-Christine Blindauer avait fait l'effet d'une bombe. Elle raconte les confidences d'un homme venu lui livrer des courses à domicile. A la simple question « ça va ? », Henri Leclair a répondu qu'il n'allait pas bien à cause de l'affaire de Montigny-lès-Metz. Répétant « ce n'est pas moi qui ai tué les enfants », il lui a avoué être sur les lieux parce que les enfants du quartier avaient l'habitude de jouer dans les bennes à papier de l'entreprise où il travaillait comme magasinier. Enervé, en sueur, rouge, l'homme se serait mis à crier, comme s'il se « trouvait devant les enfants », selon la clerc d'avocat, effrayée. Henri Le-

clair lui a dit, dans un moment de transe, qu'il les avait attrapés et qu'« ils avaient compris à qui ils avaient à faire ».

Après deux ans d'enquête, de confrontations et d'expertises, les juges d'instruction considèrent dans leur ordonnance que Jean Woffler et Marie-Christine Blindauer « confortent » les éléments déjà présents dans le dossier. Ils mettent notamment en exergue une partie de ses aveux de décembre 1986 : deux mois après les crimes et malgré quelques erreurs, Henri Leclair avait donné une description « troublante » des tenues vestimentaires des enfants. Mis bout à bout, « ces indices apparaissent comme des charges suffisantes pour mettre en accusation Henri Leclair. »

Kevin GRETHEN

Chronologie

- **28 septembre 1986** : les corps de Cyril Beining et Alexandre Beckrich, âgés de 8 ans, sont découverts vers 20 h le long d'une voie de garage de la SNCF, près de leur domicile de Montigny-lès-Metz.
- **28 avril 1987** : interpellation de Patrick Dils, 16 ans et demi.
- **27 janvier 1989** : à 18 ans, Patrick Dils est condamné à la perpétuité par la cour d'assises des mineurs de la Moselle.
- **3 avril 2001** : la cour de révision annule la condamnation de Dils. La présence de Heaulme sur les lieux crée un doute suffisant.
- **20 au 29 juin 2001** : deuxième procès d'assises de Patrick Dils, 31 ans. Le témoin Heaulme confirme sa présence sur les lieux du crime, mais nie avoir tué les enfants. Dils est condamné à 25 ans de réclusion.
- **8 avril 2002** : troisième procès, cette fois public, à Lyon. Le 24 avril, Patrick Dils est acquitté et libéré.
- **10 juin 2006** : Heaulme est mis en examen pour homicides volontaires.

- **10 décembre 2007** : le procureur de Metz requiert un non-lieu en faveur de Francis Heaulme.
- **26 juin 2008** : nouveau rebondissement. La chambre de l'instruction de Metz ordonne un supplément d'information.
- **21 mars 2013** : le procureur général est suivi par la chambre de l'instruction. Francis Heaulme est renvoyé devant la cour d'assises.
- **1^{er} avril 2014** : après seulement deux jours d'audience, le procès devant les assises de la Moselle de Francis Heaulme est renvoyé. Deux témoins de dernière minute laissent penser qu'Henri Leclair a pu jouer un rôle dans le meurtre des enfants.
- **5 août 2014** : Henri Leclair est mis en examen pour meurtre suivi ou précédé d'un autre crime.
- **21 mars 2016** : le procureur de la République de Metz requiert un non-lieu à son encontre.
- **20 avril 2016** : les juges d'instruction renvoient Henri Leclair devant les assises de la Moselle.

Tribunal Ce couple, qui a gagné une fortune en Allemagne où la prostitution n'est pas répréhensible, faisait venir aussi en France des filles de Roumanie et les installait dans deux appartements, à Strasbourg et Nancy

Prostitution à grande échelle

Nancy. Ce sont les policiers de la brigade de répression du proxénétisme de Strasbourg qui, en pianotant sur leur clavier en 2009, ont levé le lièvre, et découvert que trois jeunes femmes, prénommées Chloé, Déa et Léonie, proposaient leur corps, contre espèces sonnantes et trébuchantes, sur un site internet.

Le numéro de téléphone à contacter ? Celui d'un certain Gérard D., ressortissant luxembourgeois, ingénieur en électronique de formation, mais aussi connu de la justice allemande. Dans les années 2004-2005, il a été condamné Outre-Rhin pour « aide à l'entrée illégale sur le territoire de ressortissants étrangers », et ce, après avoir mis des appartements à la disposition de 19 prostituées... Il percevait aussi, accessoirement, la moitié des gains des péripatéticiennes.

Au fil de l'enquête, les limiers de la PJ s'aperçoivent que ce même Gérard, dont l'activité est considérée comme légale par la loi allemande, exerce également en France. A Strasbourg et à Nancy, plus précisément, deux villes dans lesquelles il loue un appartement, et où une quarantaine de filles se livrent à tour de rôle à la prostitution.

A Nancy, le logement est situé boulevard Lobau, près de l'hôtel de police, et est diablement rémunérateur. Sur le sol français, le tarif (200 €/l'heure) est en effet plus élevé qu'en Allemagne (120-130 €). Ce qui conduit les enquêteurs à faire une estimation du bénéfice mensuel enregistré en Lorraine et en Alsace : de 9.000 à 14.000 € pour le mois d'avril 2010 et de 23.000 à 31.000 € pour le suivant.

L'homme travaille avec Karima, son épouse, chargée de

la rédaction des annonces sur les sites internet qu'ils ont créés mais aussi de la réception téléphonique des futurs clients. A ceux-ci, elle indique la date et le lieu de la passe, les tarifs, le détail des prestations. Elle fournit aussi les préservatifs. Et, sur le terrain, dans chacune des deux villes, un homme est chargé de « surveiller » les filles.

Des city-tours

Cette surveillance était également opérée par une caméra, installée dans le corridor menant au lieu des ébats. Les caméras, c'étaient pour vérifier ce que les filles faisaient. Certaines nous ont en effet plantés. En facturant 120 € pour une heure mais en s'arrangeant pour que le client parte finalement au bout de 15 minutes. Elles ne nous déclaraient alors seulement 50 €.

A la barre, Karima assure que la plupart de ces jeunes femmes « n'étaient pas forcées ». « Quand elles voulaient partir, elles partaient. Et je pensais qu'avec l'Europe, ce qu'on faisait était légal en France, un pays qui est toujours en avance sur les autres ». Gérard semble sur la même longueur d'ondes. Sans véritablement convaincre... A la barre, Gérard, 63 ans, chemise blanche, costume noir et longs cheveux tenus par un petit chouchou noir, assure qu'il ne « gagnait » que 5.000 € par mois en France. Il revient sur la genèse de son entrée dans le proxénétisme, confie que face aux difficultés

de sa société, qui fabriquait des ordinateurs, il a envisagé cette solution pour faire de l'argent. Avec une douzaine d'appartements à Karlsruhe, Stuttgart, Mannheim, Pforzheim ou encore Neustadt, et dans chacun d'eux, « une ou deux filles », recrutées en Roumanie.

« - Pourquoi venir en France en 2009 ? », demande la présidente Stragier.

« - Parce que le business commençait à moins bien marcher en Allemagne. Il y avait trop de filles et les prix ont baissé ». Gérard a donc pris le chemin de Strasbourg et de Nancy mais a aussi organisé des « city-tours », dans une dizaine de villes françaises. Des rendez-vous ponctuels, de 48 à 72 heures, dans des hôtels, avec ses protégées. Réquisitions, plaidoirie et jugement ce jeudi.

Eric NICOLAS

Soupçons de fraude chez un négociant bourguignon

Dijon. Le PDG de la maison de négoce bourguignonne Béjot, sur laquelle pèse des soupçons de fraude, a été placé ce mercredi en garde à vue. Vincent Sauvestre a été entendu mercredi par les douanes judiciaires, un rendez-vous « souhaité par la Maison Béjot afin d'avoir accès à l'ensemble des éléments du dossier dans les plus brefs délais », a précisé un porte-parole du négociant.

La maison Béjot a également annoncé que « des audits internes et externes » étaient en cours « afin de valider la qualité des procédures de travail et y apporter d'éventuels renforcements » et que « toutes les leçons seront énergiquement tirées de ces événements ». Dans le cadre d'une enquête après des soupçons de fraude à la législation sur le vin, des perquisitions par les services douaniers avaient été menées fin mars au siège de la maison Béjot à Meursault (Côte-d'Or), tandis que le directeur technique de l'entreprise avait été placé en garde à vue, avant d'être remis en liberté.

Fondée en 1891, la maison Béjot exploite 530 hectares de vignes en France, dont 260 en Bourgogne et emploie 200 salariés.